

## Retour des perches

Madame, Monsieur,

Je vous informe que les perches, dont vous avez bénéficiés pour la saison 2017-2018, doivent rentrer au dépôt central de prêt de matériel sportif ADEPS, pour vérification et entretien.

Il vous appartient de vous organiser pour les rapporter à la date suivante : **au plus tard pour le vendredi 12 octobre 2018**.

Le « tape » que vous avez placé sur les perches ou tout autre produit, aura été retiré comme prévu par notre règlement. Le dépôt de matériel est ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h00 à 15h00.

- **Toutes** les perches d'un même dossier doivent être rapportées en même temps avec le document d'enlèvement sans quoi le retour pourra être refusé.
- Tout retard lors du retour des perches sera sanctionné par le traitement de votre prochaine demande en dernier lieu.
- Une perche non rentrée sera facturée au **prix catalogue** au club qui l'aura reçue en location.
- Une perche cassée sera facturée **au prix forfaitaire de 150 €**, à condition de rentrer toutes les parties cassées (perche complète en morceaux avec le bouchon).
- Un bouchon cassé ou manquant sera facturé :
  - **17 € pour une perche Pacer**
  - **30 € pour une perche Nordic**
  - **UCS sur devis**

Le retrait des perches ADEPS, pour la saison 2018-2019, pourrait débuter le 15 novembre pour autant que **toutes** les perches soient rentrées dans le stock **le vendredi 12 octobre 2018**. Dès que l'inventaire sera effectué, vous recevrez le nouveau formulaire de demande pour la saison 2018 - 2019.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations sportives.

Pour rappel : Dépôt central de matériel de l'Adeps, Rue de la Métallurgie 34, 4530 Villers-le-Bouillet. Téléphone : 04/ 228 83 60